



Société anonyme à Conseil d'administration
Au capital de 409 882 125 €
Siège social : 21-25, rue Balzac - 75008 Paris
RCS Paris 447 800 475

Information relative au nombre de droits de vote et d'actions composant le capital social
Articles L. 233-8 II. du Code de commerce et 223-16 du Règlement général de l'Autorité des
marchés financiers (« AMF »)

Date	Nombre total d'actions composant le capital social	Nombre total de droits de vote	
		théoriques⁽¹⁾	exerçables⁽²⁾
16 juillet 2018	81 976 425	81 976 425	81 952 920

⁽¹⁾ Le nombre de droits de vote théoriques sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

⁽²⁾ Le nombre de droits de vote exerçables est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droits de vote.



À PROPOS DE KORIAN

Korian, expert des services de soin et d'accompagnement aux seniors, gère le premier réseau européen de maisons de retraite médicalisées, de cliniques spécialisées, de résidences services, de soins et d'hospitalisation à domicile avec plus de 740 établissements. Présent dans quatre pays (France, Allemagne, Belgique et Italie), le Groupe dispose d'une capacité d'accueil de plus de 75 000 lits et emploie près de 49 000 collaborateurs.

Pour plus d'information, merci de consulter le site Internet : www.korian.com

Korian est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris depuis novembre 2006 et fait partie des indices suivants : SBF 120, CAC Health Care, CAC Mid 60, CAC Mid & Small et MSCI Global Small Cap

Ticker Euronext : KORI - ISIN : FR0010386334 – Reuters : KORI.PA – Bloomberg : KORI.FP

CONTACT INVESTISSEURS

Nadine COULM

Directrice Relations Investisseurs et
Financement

nadine.coulm@korian.com

T : +33 (0)1 55 37 53 55

CONTACT PRESSE

Emmanuelle Potin

Directrice adjointe de la communication

emmanuelle.potin@korian.fr

T : +33 (0)63 54 77 73